



ASSEMBLÉE
NATIONALE

Pascal CHERKI

Député de Paris

Ancien Maire du 14^{ème} arrondissement

Conseiller de Paris

25
24 JUIN 2014

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Paris, le 17 juin 2014

PC/GC/EDUC/PORT-12

Monsieur le Conseiller,

Cher Hermanno !

Je me permets de faire suite à votre interpellation et à celle de Monsieur Christophe GONZALES, Président de l'association ADEPBA, à propos de l'enseignement du portugais dans le système scolaire français et plus particulièrement des conditions d'ouverture de postes au CAPES, à l'occasion de la rentrée 2015.

Je vous informe que j'ai immédiatement saisi Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, Monsieur Benoît HAMON, afin que ce dernier puisse prendre la pleine mesure de cette problématique et étudier, dès aujourd'hui, les meilleurs moyens d'assurer un enseignement de qualité du portugais et ceci dans les meilleures conditions.

Vous connaissez mon attachement aux relations franco-portugaises, et plus largement franco-lusophones, qui est l'un des éléments de la richesse de nos échanges entre la France et le Portugal.

Je vous adresse une copie du courriel envoyé à Monsieur Benoît HAMON, Ministre de l'Éducation Nationale, et je ne manquerai pas de vous tenir informés des suites, qui y seront réservées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de mes sincères salutations.

A. Cherkki

Pascal CHERKI
Député de Paris

Monsieur Hermanno SANCHES RUIVO
Monsieur le Conseiller délégué aux questions européennes
Mairie de Paris
Hôtel de Ville
75004 PARIS



ASSEMBLÉE
NATIONALE

Pascal CHERKI

Député de Paris

Ancien Maire du 14^{ème} arrondissement

Conseiller de Paris

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Paris, le 17 juin 2014

PC/GC/EDUC/PORT-11

Monsieur le Ministre, *Cher Benoît,*

Je souhaite attirer votre attention sur la nécessité d'opérer une rapide inflexion de la politique de la France dans le domaine de la coopération avec le Portugal et de redynamiser l'apprentissage de la langue portugaise dans nos établissements scolaires.

Lors des deux dernières mandatures, les gouvernements de droite ont fortement réduit les crédits alloués à la coopération linguistique et éducative entre la France et le Portugal. Ces derniers étant passés de 140 000€ à 40 000€ par an, soit une réduction de 71%.

Dans le même temps, le nombre d'attachés de coopération pour le français au Portugal est passé de 5 postes, en 1999 à un seul poste, en 2012, ce qui a entraîné une diminution de 54% du nombre d'inscrits dans nos alliances françaises du Portugal, leur nombre passant de 6 700 à 3 078 inscrits.

Parallèlement, le nombre d'apprenants la langue française, dans le système scolaire portugais, est tombé en une décennie de 410 000 à 237 000 élèves, soit une diminution de 42%. Malgré cette situation le français reste la seconde langue étrangère enseignée au Portugal.

Ainsi, la question de la reconquête de l'enseignement du français au Portugal se pose au risque de voir notre influence reculée, dans les années à venir.

De plus, dans le cadre d'une coopération approfondie avec le Portugal, et plus largement avec les pays lusophones, il est impératif que l'État français, et plus particulièrement votre ministère, adressent des signes forts à ces pays, notamment, en favorisant l'accès de l'enseignement du portugais dans notre système scolaire.

Ainsi, je me permets d'attirer votre attention sur la question très préoccupante des concours de recrutement concernant l'enseignement du portugais.

Depuis la session 2008, aucun poste n'a été proposé au CAPES externe. Il n'y a eu que le recrutement exceptionnel de 2 postes, depuis cette année. Certes, un concours réservé a permis de stabiliser quelques enseignants contractuels, mais il faut bien voir que le CAPES externe est le seul concours susceptible d'assurer un réel recrutement pour le ministère de l'Éducation nationale. Par ailleurs, la dernière session de l'agrégation remonte à l'année 2010.

Monsieur Benoit HAMON
Ministre de l'Éducation Nationale
Ministère de l'Éducation Nationale
110, rue de Grenelle
75007 PARIS

... / ...


Vous n'êtes pas sans savoir que le nombre de vacataires est encore très important, particulièrement dans les Académies de Guyane (59%), de Martinique (23%), de Versailles (18,5%) ou de Créteil (15%). Sans perspectives de titularisation, ces enseignants sont condamnés à demeurer dans la précarité. Plus généralement, cette absence de concours internes confronte les enseignants du portugais à une inégalité de traitement au sein de la fonction publique, dans la mesure où ils ne peuvent bénéficier de promotion par cette voie.

Enfin, au cours des 3 dernières années, les effectifs de professeurs de portugais ont perdu 24 enseignants, alors qu'aucun recrutement n'a eu lieu en 2014. Et les prévisions montrent que 29 enseignants certifiés ou agrégés partiront en retraite entre la rentrée 2014 et la rentrée 2016, ce qui représente une nouvelle perte de 20% des professeurs titulaires. En 5 ans, 30% des enseignants de portugais auront été perdus. Alors que, globalement, 26% des enseignants de portugais sont contractuels, ce qui empêche tout projet à long terme. La pénurie de professeurs certifiés et agrégés est un obstacle au développement du portugais dans l'enseignement secondaire de notre pays.

Par conséquent, pour la rentrée 2015, il est absolument indispensable d'anticiper le recrutement d'enseignants du portugais. La situation décrite montre que 10 postes ouverts aux CAPES et 5 postes ouverts à l'agrégation sont absolument indispensables, pour revenir à un niveau décent d'enseignement. Dans le cas contraire, c'est l'existence même de l'enseignement du portugais en France, qui risque d'être remis en cause.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de ma très haute considération.

A. Cherkki



Pascal CHERKI
Député de Paris